

DE LA CULTURE A L'EST DE L'EUROPE

by Thierno M. SOW

27 - 07 - 2010

Avant - Propos

Existe-il une raison suffisante pour s'intéresser aux REVOLUTIONS politiques et aux EVOLUTIONS culturelles qui gravitent à quelques lieux à l'Est de l'Europe ? En effet, si d'aucuns pensent que le modèle européen de l'administration culturelle est à bout de souffle, du fait de son système de guichet, d'autres soutiennent que s'il est un mot pour décrire les politiques culturelles européennes, ce serait de manière utopique : la nostalgie ; s'il faut un mot pour qualifier ses inquiétudes ce serait probablement : l'avenir ; s'il a un empire à reconquérir ce serait assurément : l'innovation. Or, sa problématique générationnelle demeure: que transmettre ? Donc que faut-il innover ?

L'ensemble constitué de ce que l'on appelle communément les pays de l'Est laisse entrevoir les mêmes problématiques et les mêmes parcours historiques, en matière de politiques culturelles. En effet, dans une perspective historique, la place du communisme et les relations avec l'empire soviétique laissent apparaître trois phases distinctes dans l'évolution des pays de l'Est qui se déclinent ainsi : La négation qui correspond à une phase violente caractérisée par la censure et la répression, la conciliation qui adopte une forme plus séduisante et subtile de l'aliénation et enfin, l'affirmation qui consacre le retour à la normalisation. Par ailleurs, la chute du mur de Berlin en 1989 reste le repère historique majeur dans la géopolitique culturelle des pays de l'Est. Ainsi, l'on peut dire que l'extrême difficulté dans la définition des politiques culturelles des pays de l'Est réside dans la « brutalité » de leur projet d'adhésion à l'Union Européenne, alors même qu'ils n'ont pas refermé les cicatrices de l'occupation soviétique. En effet, pour d'aucuns il existe la crainte que l'Europe augure d'un retour à un pouvoir central dans un climat de mésententes sur la notion de Culture Européenne et sur fond de crise économique, tandis que pour d'autres l'avenir de l'Europe se trouve à l'Est. Dans une

démarche scientifique, nous proposons de dresser une cartographie de l'histoire culturelle de quelques pays emblématiques dans la construction de l'Europe à « plusieurs ». Ainsi, pour nos études de cas prenons l'exemple de la Bulgarie, de la Croatie de l'Ukraine et de la Pologne.

LA BULGARIE

Pour la Bulgarie, c'est à partir de 1948 avec l'arrivée du régime soviétique que s'opère le premier choc culturel. En effet, le développement prodigieux dans le domaine culturel et artistique depuis le début du XX siècle, soit deux générations d'artistes, d'hommes et de femmes de lettres, va connaître un arrêt brutal dû au totalitarisme. En effet, par un régime strict du monopole de l'Etat et de la nationalisation de toutes les infrastructures de création et de diffusion y compris les imprimeries, la Bulgarie va connaître sa première phase de répression culturelle. Il faudra attendre les réformes de Khrouchtchev de 1956 et les événements de Prague de 1968 pour voir l'émergence du mouvement dénommé « The Flowering Socialist Art ». Malgré la mise en place, pour la première fois, d'un comité culturel national, le parti communiste bulgare maintient toute son autorité sur les affaires culturelles. Ainsi, lorsque la Bulgarie fait son bilan, au lendemain de la chute du mur de Berlin, elle ne peut que constater l'extrême flétrissement de son noyau artistique et culturel. L'espoir renaîtra avec l'abolition de la censure et le renforcement des procédures de médiation culturelle qui rendent aujourd'hui effectives, dans bien des cas, les nouvelles lois et réglementations dans le domaine de la culture. Il faut également souligner la place qu'occupe le mécénat dans la production culturelle locale et l'émergence du phénomène des donations privées.

LA CROATIE

La Croatie d'après guerre (SGM) est marquée par une forte concentration des activités culturelles au niveau des grandes villes, du fait de sa structure fédérale. Néanmoins, les politiques de décentralisation de l'action culturelle (1960-1970) seront emportées dans le sillage de la dissolution de l'Etat fédéral. Après 1989, le nationalisme prend le dessus sur les politiques culturelles et sociales.

Il faudra attendre l'avènement d'un gouvernement de coalition de plusieurs sensibilités politiques pour voir enfin la Croatie renouer avec les politiques de mise en valeur du patrimoine et des spécificités régionales : c'est la période de normalisation la plus courte puisqu'elle prend fin quatre (4) ans plus tard en 2004 avec le changement d'orientation des missions du ministère de la culture qui s'articule désormais autour des questions d'environnement et de biodiversité.

L'UKRAINE

L'Ukraine quant à elle constitue un champ d'exploration scientifique du fait de l'inversion des cycles périodiques qui caractérisent l'histoire de ses politiques culturelles. En effet, c'est par un machiavélisme extraordinaire que les Russes vont appeler « l'Age d'Or » près de soixante-dix (70) ans de persécution et de répression politiques avec la déportation des communautés Tartars criméens et des Colons allemands. En effet, parmi les prisonniers politiques dans les GULAGS, 50% étaient constitués d'Ukrainiens. C'est en 1917 que la république populaire d'Ukraine se libère du joug soviétique. L'implication de très hautes personnalités des arts et des lettres dans l'avènement de ce nouveau gouvernement n'empêchera pas cependant sa chute prématurée quatre (4) ans plus tard. Il faudra attendre 1991 pour que l'Ukraine retrouve son indépendance avec l'approbation de la déclaration de l'indépendance (par le Parlement Verkhovna Rada) obtenue après un vote écrasant de 92% des suffrages. Cependant, l'inexistence d'une feuille de route précise et d'une politique culturelle ambitieuse finiront par créer une situation de blocage voire de rupture entre les communautés artistiques et les pouvoirs centraux. Il faut tout de même souligner les difficultés liées au démantèlement des infrastructures culturelles issues de la période de dictature soviétique et l'urgence des politiques de sortie de crise économiques qui ont rétrogradé la culture sur la liste des priorités nationales. Cette crise sociale du fait de cette distorsion politique accouchera de la « révolution orange » qui marque une nouvelle étape dans l'évolution de la société Ukrainienne. Ainsi, les leaders du monde de la culture vont prendre des initiatives politiques pour porter à la connaissance de l'opinion leurs préoccupations. On peut citer les tables rondes sur les intérêts commerciaux et les besoins culturels locaux et la rencontre du

08 février 2005 sur le thème central de l'Esthétique. La culture reprend, de ce fait, sa place de priorité nationale par l'adoption par le gouvernement des actes tirés des rencontres culturelles et par la création de l'Office National pour les Affaires Culturelles (NBCA). Par ailleurs, la loi-cadre de programmation culturelle sera approuvée par le Parlement et promulguée par le président V. Yuschenko, dès mars 2005.

LA POLOGNE

L'étude du cas de la Pologne revêt une double importance du fait de sa marginalité d'une part et de l'interpénétration voire de la contradiction entre les différents indicateurs qui la caractérise. En effet, le foisonnement culturel, du moins en apparence, semble en constante évolution quelles que soient les périodes considérées, avant et après 1989. D'ailleurs cela explique-t-il sa place de contestataire dans le wagon des candidats à l'adhésion à l'Union Européenne. La première phase de notre étude sur la Pologne couvre près d'un demi-siècle de domination du parti unique tandis que la seconde prend totalement le contre-pied de celle-ci par l'instauration plus ou moins réussie d'un marché extérieur dynamique tourné vers des pays tels que les Etats-Unis. Donc avant 1989, la main mise du parti communiste polonais procède de la centralisation à outrance de toutes les décisions politiques en matière culturelle et une politique systémique de la censure. En effet, le parti communiste disposait d'une division culturelle au sein du comité central du parti pour organiser l'ensemble des activités liées aux arts et aux lettres. Dans les aspects contradictoires, on peut noter l'existence au début des années 1980 d'un Fonds de Soutien pour la Culture et l'augmentation croissante des budgets consacrés à la culture. Selon les rapports d'expertise, le budget de la culture était supérieur au taux de croissance du PIB allant de 1% à près de 2% du budget global de l'Etat. Pour les membres de la communauté artistique, cette situation relève d'une stratégie de diversion qui ne garantissait nullement une protection sur le plan professionnel encore moins d'une liberté de création et d'expression artistiques. C'est la raison pour laquelle, dès la chute du mur de Berlin, la nouvelle constitution polonaise va consacrer, en son article 73, la liberté de création et la démocratisation des fonds affectés à la culture.

Néanmoins, c'est en 1993 que le plan cadre des politiques culturelles sera définitivement inscrit dans la feuille de route du gouvernement. Ainsi, de nouveaux termes tels que la société civile, l'économie de marché pour les produits culturels et les nouvelles formes artistiques font leur apparition. Dans le prolongement de ses efforts en matière culturelle, la Pologne sera l'un des premiers pays de l'Est issus de l'empire soviétique à accéder dès 2003 aux ressources financières du fonds structurel de l'Union Européenne.

Les Instruments Européens de Financement ou le Guichet Européen des Arts.

C'est assurément l'article 151 du traité de Maastricht qui constitue le socle juridique du projet culturel européen, même si des initiatives molles ont été amorcées depuis les années 1970. Cependant on peut noter deux éléments polémiques qui prouvent la porosité de la règle européenne dans les affaires culturelles. Le premier élément est le concept « d'héritage culturel commun » dans les termes de l'article 151 susvisé tandis que le second concept « d'espace culturel européen » est inscrit dans la résolution du 5 septembre 2001 du Parlement Européen. En effet, pour les pays de l'Est, objet de cet article, la question est de savoir quel est cet « héritage commun » d'une part et, quelles cultures sont couvertes par cet espace européen, d'autre part ? En effet, derrière ces questions en apparence simples, se cachent des réalités beaucoup plus complexes. Revenons d'abord sur les moyens mis à disposition des différents acteurs pour mener à bien leurs politiques culturelles avec l'Europe, car c'est bien de cela dont il s'agit : la métaphore de Saint-Exupéry de la pierre de Paul et de Jean à la construction d'un édifice commun. Partant, c'est de 1991 à 2001 soit près de dix (10) ans que l'Europe se dote enfin d'un premier cadre financier pour soutenir l'action culturelle de ses membres, avec le programme culture 2000. Ce programme se présente comme particulièrement ouvert à l'ensemble des pays membres ainsi qu'aux pays candidats. Ainsi, est-il mieux structuré que ses prédécesseurs tels que Kaléidoscope, Ariane ou Raphaël. En effet, avec un budget de près de 240 millions d'euros prévu pour une période de cinq (5) ans, avant d'être prorogé d'un (1) an à partir de 2005, le programme 2000 fut conçu pour couvrir la totalité des disciplines artistiques selon une

périodicité soit annuelle, pluriannuelle ou ponctuelle (événements culturels spéciaux) là où ses prédécesseurs ne couvraient que trois disciplines artistiques : les arts vivants, les arts plastiques ou visuels, le patrimoine et le livre.

À partir de 2007, les amendements de l'article 151 du traité de Maastricht, permettront le déroulement du programme culture (2007-2013), des programmes MEDIA (MEDIA II et MEDIA Plus) pour l'audiovisuel et le multimédia et du programme Interreg III. Pour les projets à compétence géographique tels que les zones rurales, on peut citer l'initiative Leader + et plus spécifiquement pour la pêche le programme IFOP (Instrument Financier d'Orientation de la Pêche). Rappelons que l'Europe a mis en place le programme TACIS dès 1991 pour couvrir l'ensemble des pays de l'Est, des pays d'Asie Centrale jusqu'en Mongolie. En effet, treize (13) pays de l'Europe de l'Est sont éligibles au programme TACIS : Russie, Ukraine, Biélorussie, Mongolie, Moldavie, Géorgie, Arménie, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Tadjikistan, Turkménistan, Ouzbékistan. Cependant, c'est à partir de 1999 que des stratégies d'intégration dans les domaines de l'éducation et de la culture vont prendre en compte les cas spécifiques de la Russie et de l'Ukraine.

Les limites de la règle Européenne en matière culturelle.

Il existe deux types de facteurs limitant l'effectivité des programmes culturels de l'Europe dans les pays de l'Est. Le premier obstacle est consubstantiel à l'environnement juridique des affaires culturelles du fait de l'inexistence d'un statut juridique de l'Artiste dans la majeure partie des pays de l'Est d'une part, et du fait de la rigidité des protocoles de l'administration des projets européens qui réservent une quasi-exclusivité aux associations de type loi 1901 selon le modèle français. Le second obstacle est d'ordre structurel par la barrière linguistique et conséquemment lié aux capacités techniques d'absorption des subventions par les différents acteurs (institutionnels et privés). En effet, le faible taux d'absorption des subventions est sans aucun doute le signe le plus patent de l'échec des programmes européens de soutien aux actions culturelles. L'autonomie par exemple du programme culture par rapport aux ordonnateurs

nationaux, contrairement au programme FED (Fonds Européen de Développement), accentue, selon les cas, les problèmes de montage financier pour et les acteurs privés et les institutions sous-régionales voire rurales du fait du manque d'expertise. Enfin, les uns soutiennent que les acteurs culturels sont très peu formés, tandis que d'autres pointent du doigt les lourdeurs administratives et la complexité des dossiers de financement. Dans tous les cas, il existe des arguments des deux côtés qui laissent croire que des efforts de parts et d'autres sont nécessaires pour trouver plus d'efficacité. En effet, lorsque la Lituanie arrive à absorber plus de 4,2 milliards de Litas des fonds structurels entre 2004 et 2006, elle n'arrive à dépenser que 21% des 262 millions d'euros prévus à la même période. Pour la petite anecdote, ce sont les ministères et les institutions agricoles qui s'en sortent le mieux avec un taux d'absorption de 40% en moyenne des fonds disponibles. Ce qui, pour notre gouverne, atteste qu'une vache européenne est mieux subventionnée qu'un acteur culturel européen.

Retenons que, si la culture est un luxe à l'Ouest du fait de « l'abondance » relative des subventions, elle devient une nécessité politique à l'Est du fait de sa « qualité » sociale. En effet, la naissance du théâtre dissident sous le régime totalitaire d'Alexandre Loukachenko en Biélorussie est la preuve absolue que la survie de la démocratie face à la censure passe par l'intégration culturelle des pays de l'Est au sein de l'Europe. Enfin, tant que l'héritage russe sera un tabou au niveau local et un handicap à l'adhésion au projet européen, nous courons le risque de bâtir une Europe superficielle basée sur des complexes et nous ne retrouverons pas ce qui fit la réputation de la région de Riga lorsque l'on la surnommait « le Petit Paris ».

Thierno M. SOW
Expert Consultant
Cabinet One-Zero Consulting
10@one-zero.eu
www.one-zero.eu